

Élections du Conseil Municipal des Jeunes

Présentation générale : Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on mène des projets. Les conseillers jeunes élus sont les représentants de tous les jeunes de la commune, ils consultent et tiennent compte des envies et des attentes des jeunes, ils la représentent auprès de la municipalité.

Présentation du CMJ

Qu'est-ce que le CMJ ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est une assemblée officielle semblable au Conseil Municipal des adultes.

Le CMJ est composé de 28 jeunes maximums :

- Des jeunes de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de la commune ;
- Des jeunes collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} habitant la commune et scolarisés soit au collège Piobetta soit dans les collèges de La Roche-Sur-Yon Agglomération.

Le CMJ est encadré par des adultes élus et des agents de la commune. Il peut aussi y avoir ponctuellement des intervenants extérieurs.

Le mandat est de deux ans, pour permettre aux conseillers de mener des projets sur du long terme.

Les réunions ont lieu une fois par mois, le mardi de 18h15 à 19h30 et parfois, exceptionnellement, le samedi matin.

Au Conseil Municipal des Jeunes, on apprend à :

- Mieux connaître la commune et à travailler avec d'autres enfants
- S'exprimer et défendre ses idées
- Penser aux autres plutôt qu'à soi (et travailler pour l'intérêt général)
- Travailler ensemble autour d'un projet commun.

Les conseillers travaillent en petits groupes (commissions) et disposent de moyens pour mener à bien leur projet.

Être élu c'est également participer :

- Aux cérémonies patriotiques des 11 novembre et 8 mai
- A la cérémonie des vœux de Mme La Maire
- Aux inaugurations officielles
- Aux autres rencontres organisées en dehors des séances.

Comment être candidat

Primaires

j'habite Aubigny-Les Clouzeaux et je suis scolarisé dans un collège à Aubigny-Les Clouzeaux

Comment être candidat ?

Si tu es intéressé(e) et que tu habites sur Aubigny-Les Clouzeaux et que tu es en 6ème au collège de La Roche-sur-Yon Agglomération, tu dois déposer ta candidature au plus tard le mardi 17 septembre auprès de ta CPE.

Pour cela, tu dois :

- Compléter l'acte de candidature avec une photo et la signature de tes parents ;
- Exposer en 3 phrases tes motivations pour être élu (pourquoi j'ai envie, ce que ça implique pour moi et ce que j'imagine faire au CMJ).

Comment se déroulent les élections ?

La liste des candidats dans les écoles, en mairie et elle est aussi disponible sur le site Internet de la Mairie à partir du 21 septembre.

Qui vote et pour qui voter ?

Tous les jeunes de CM1 habitant sur la commune, même les candidats.

Voter n'est pas obligatoire mais recommandé, c'est un devoir.

Où et quand voter ?

Jeudi 26 septembre 2024 :

A la mairie d'Aubigny :

- De 9h30 à 10h30 pour les CM1 de l'école Odette Roux
- De 10h30 à 11h pour les CM1 de l'école Saint Joseph

Comment faire pour voter ?

- Prends un bulletin de vote et une enveloppe ;
- Va dans l'isoloir ;
- Entoure au stylo les noms que tu as choisis ;
- Présente ta carte d'électeur au bureau. (Elle te sera distribuée à ton arrivée au bureau de vote,
- Si tu ne l'as pas reçue avant) ;
- Dépose ton enveloppe dans l'urne ;
- Signe la liste électorale.

Attention, ton bulletin peut être considéré comme nul s'il est mal rempli ou si tu as fait un signe distinctif dessus (message, dessin ...).

Qu'est ce que le dépouillement et quand va-t-il avoir lieu ?

C'est le fait de compter le nombre d'enveloppes et de signatures, de les ouvrir et de pointer les voix.

Ceux ou celles qui ont obtenu le plus de voix sont élu(es). En cas d'égalité des voix, c'est le plus âgé qui l'emporte. C'est la règle habituelle du vote.

Les résultats seront affichés dans les Mairies et les écoles le vendredi 27 septembre 2024.

Les séances du CMJ et leurs projets

Première séance, mardi 1^{er} octobre, en présence de Mme la Maire ou de son représentant (plénière).

Au cours de la première séance, les élus adultes expliquent aux jeunes les règles de fonctionnement du CMJ puis chacun se présente et expose ses idées et ses projets.

Une fois les différents projets retenus, ils seront travaillés en commission tout au long de l'année.

Les élus tiendront informés leurs classes de l'avancée des projets et recueilleront leurs avis.